



Service de l'action sociale et de la jeunesse

Route des Chevaliers-de-Malte 5
Case postale 17 - 1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 884 64 70
enfance@plan-les-ouates.ch

<i>PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION COMMUNALE</i> Cet encart complété et signé fait office de <u>confirmation d'emplacement</u>	
Conformité de la demande :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Avec modifications <input type="checkbox"/> Non
Modification de la demande :	
Place n° :	
Date :	Signature :

FÊTE DES ÉCOLES 2025 Vendredi 27 juin

Demande d'emplacement pour tenanciers de stands

Spécialité proposée :

Seuls les dossiers complets **reçus au plus tard le 15 janvier 2025** seront pris en considération.

Raison sociale	_____	
Nom	_____	Prénom _____
Adresse	_____	NP – Ville _____
Portable	_____	E-Mail _____

Si votre dossier est accepté, vous recevrez, dans le courant du mois de mars, une confirmation d'emplacement accompagnée du plan. Sera également annexée à cet envoi une facture, **à régler au plus tard le 30 avril 2025**, pour confirmer votre accord et garantir la réservation de place. Passé ce délai, l'emplacement sera libre de droits et redistribué.

Réservation de place

La location d'une place de 3x4m avec **deux tables communales** s'élève à **CHF 200.-**.

./..

Tentes

- Dans la mesure du stock disponible, une tente de 3x4m peut être mise à disposition sur réservation pour **CHF 100.-/pièce**.
- Les tentes privées sont autorisées (voir ci-dessous)

Les caravanes/food-truck spécialisés ne dépassant pas les dimensions de 3x4m sont autorisés au même tarif qu'une place standard.

Pour tout dépassement de surface annoncée, un supplément sera perçu (**CHF 20.- le mètre supplémentaire, max. 3 mètres. Pour une surface supérieure, deux emplacements sont requis**).

Les dimensions devront être précisées dans la demande (timon compris).

Demande de réservation 1 place (3 x 4 mètres) avec 2 tables comprises	CHF	200.00
<input type="checkbox"/> Table communale supplémentaire 1 x 2,20 mètres (CHF 20.-/pce)	CHF
<input type="checkbox"/> Petite tente communale (3 x 4 mètres – CHF 100.-/pce)	CHF
<input type="checkbox"/> Tente privée dimensions :m (max : 4 mètres – ligne de vente) Taxe de CHF 20.- /m supplémentaire	CHF
<input type="checkbox"/> Caravane ou remorque – dimensions (timon compris)m Taxe de CHF. 20.-/m supplémentaire	CHF
Total des frais de location	CHF =====

VEUILLEZ REMPLIR LES FORMULAIRES [APPAREILS ELECTRIQUES](#) ET/OU [A GAZ](#) ET LES ANNEXER À VOTRE DEMANDE.

VAISSELLE REUTILISABLE

VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE [VAISSELLE LAVABLE](#) ET L'ANNEXER À VOTRE DEMANDE.

Les produits en plastique à usage unique seront **interdits** afin de répondre à la valorisation des produits sur les manifestations publiques. Dorénavant les vaisselles plastiques ou biodégradables (y compris vaisselle bio-sourcée type PLA) **ne seront pas autorisées !**

Tous autres déchets produits devront être triés et valorisés.

CHF 60.- par caisse RAKO d'assiettes soit 100 pièces par caisse.

CHF 120.- par caisse RAKO de barquettes soit 200 pièces par caisse.

Aucun complément partiel de vaisselle ne sera fourni. Toutes les caisses scellées seront remboursées lors de la soirée directement auprès du responsable vaisselle.

Les couverts seront remis aux restaurateurs en même temps que les caisses de vaisselle.

./..

Une consigne autogérée par l'exploitant peut être autorisée. Si vous souhaitez l'appliquer, veuillez indiquer ci-dessous sa spécificité :

Type (p. ex. planchette en bois)

Pour éviter l'augmentation du prix des stands et pour favoriser la diversité des mets sur le site, seules les denrées énoncées sur la confirmation d'emplacement pourront être vendues. Les prix devront être abordables et affichés dans les stands.

<i>Détail</i>	<i>Prix de vente à l'unité</i>
_____	CHF _____

Conditions générales

Le locataire s'engage :

- A faire parvenir la demande d'emplacement **avant le 15 janvier 2025** à la commune de Plan-les-Ouates, route des Chevaliers-de-Malte 3, 1228 Plan-les-Ouates ou par mail à enfance@plan-les-ouates.ch.
- A s'acquitter de la facture des frais de location avant **le 30 avril 2025**.
- A mettre en place son stand le vendredi **27 juin 2025** entre 9 heures et 13 heures **au plus tard**. **Passé ce délai, aucun véhicule ne pourra circuler ou stationner sur le site.**
- A ouvrir son stand dès 16h30 heures et jusqu'à la fin de son stock mais au plus tard jusqu'à minuit.
- A ne vendre que les denrées autorisées sur la confirmation d'emplacement sur assiette à consommer sur place (*les boissons ne sont pas autorisées dans les stands alimentation*).
- A afficher et pratiquer les prix officiels indiqués sur la confirmation d'emplacement.
- A rendre sa place et le matériel, mis à disposition, propres et en bon état.
- A ne brancher que les installations électriques énoncées dans le formulaire correspondant.
- A respecter les directives d'hygiène cantonales pour stands alimentaires lors de marchés ou manifestations publiques du Service de la consommation et des affaires vétérinaires de la République et Canton de Genève.
- A respecter les consignes cantonales pour exploiter un stand alimentaire dans le cadre d'une manifestation publique.
- A respecter l'environnement en utilisant la vaisselle réutilisable commandée par le biais du fichier annexe et des serviettes biodégradables agréées par l'organisateur. Tout contrôle pourra être effectué par le Service de l'Environnement et des Espaces Verts de la commune de Plan-les-Ouates,
- A procéder au tri sélectif des déchets sur le stand et à leur évacuation dans les installations mises à disposition à cet effet.
- A obtenir auprès des services compétents une autorisation d'exploitation.

./..

La commune de Plan-les-Ouates s'engage :

- A définir l'attribution des emplacements et à garantir les réservations confirmées. Cette confirmation **entrera en vigueur après le paiement des frais de location au plus tard au 31 mai.**
- A faire parvenir aux locataires le plan du site et la confirmation d'emplacement établie sur la base de la présente demande d'emplacement.
- A mettre, en outre, à disposition,
 - 2 tables par stand
 - un évier de service à proximité
 - la puissance électrique utile au fonctionnement des appareils électriques utilisés (selon formulaire correspondant).
- A installer l'éclairage du stand avant 16h
- A mettre à disposition les bennes à déchets nécessaires.
- A obtenir auprès des autorités compétentes les autorisations nécessaires pour la tenue de la manifestation.

La Commune se donne le droit de refuser l'exploitation du stand de restauration si celui-ci ne répond pas aux consignes gaz, électricité, ou normes SCAV. De plus, aucun remboursement ne pourra être demandé.

J'atteste avoir pris connaissance :

- Des directives d'hygiène cantonales pour stands alimentaires lors de marchés ou manifestations publiques du Service de la consommation et des affaires vétérinaires de la République et Canton de Genève.
- Des consignes cantonales pour exploiter un stand alimentaire dans le cadre d'une manifestation publique.
- Des consignes pour l'exploitation de buvettes temporaires sur le domaine public.
- Des conditions générales de la demande d'emplacement pour tenanciers de stand à la Fête des écoles 2025 ci-dessus.
- Du fait que cette confirmation d'emplacement ne peut être cédée ou sous-louée à un tiers.**

Date :

Signature :

Annexes : formulaires complétés
- APPAREILS ELECTRIQUES
- APPAREILS A GAZ (si besoin)
- VAISSELLE LAVABLE